

# Qualification artisanale Artisan d'art

## Objectif

Délivrer la qualité d'Artisan d'art à tout chef d'entreprise pouvant en bénéficier

## Bénéficiaires

Tout chef d'entreprise titulaire d'un CAP ou diplôme équivalent ou justifiant de 6 ans d'immatriculation au Répertoire des Métiers, dans le métier, selon une liste établie par arrêté ministériel.

## Contenu de la prestation

Conseil sur la constitution du dossier  
Réception du dossier  
Traitement de la demande  
Délivrance de l'attestation de qualité d'Artisan et des éléments de communication

## En pratique

Demander le dossier sur rendez-vous à la demande du chef d'entreprise  
Par courrier et téléphone  
Par Internet : [www.cma-tours.fr](http://www.cma-tours.fr)

## Tarif

Prestation prise en charge par votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat

## Contact

Service Accueil Formalités Entreprises & Apprentissage  
Tél. 02.47.25.24.40  
Courriel : [cfe@cm-tours.fr](mailto:cfe@cm-tours.fr)  
Internet : [www.cfe-metiers.com](http://www.cfe-metiers.com)  
[www.cma-tours.fr](http://www.cma-tours.fr)